

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0154

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisation de signer des marchés pour l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - 3 lots

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0154**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Autorisation de signer des marchés pour l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - 3 lots**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les précédents marchés à bons de commande relatif à l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Communauté urbaine (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) lot n° 1 : assistance technique pour clos couvert et second oeuvre, lot n° 2 : assistance technique pour courants forts courants faibles, lot n° 3 : assistance technique pour plomberie chauffage ventilation climatisation sont arrivés à échéance en 2014. Il convient de renouveler ces marchés.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'assistance technique et économique de la construction pour les ouvrages de bâtiments et réalisés directement par la Métropole (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre publique) lot n° 1 : assistance technique pour clos couvert et second oeuvre, lot n° 2 : assistance technique pour courants forts courants faibles, lot n° 3 : assistance technique pour plomberie chauffage ventilation climatisation.

Les marchés feront l'objet de marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductibles de façon expresse une fois 2 ans. Les marchés ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est de :

- pour le lot n° 1 : 200 000 € HT,
- pour le lot n° 2 : 120 000 € HT,
- pour le lot n° 3 : 120 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la Commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 décembre 2014, a classé les offres et choisi celles de :

- l'entreprise Société Ingénierie et Techniques SARL (SINTEC) pour le lot n° 1 assistance technique pour clos couvert et second oeuvre,
- l'entreprise Société Ingénierie et Techniques SARL (SINTEC) pour le lot n° 2 assistance technique pour courants forts courants faibles,
- l'entreprise HGM Guy Huguet SAS pour le lot n° 3 : assistance technique pour plomberie chauffage ventilation climatisation

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Métropole à signer le marché conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : assistance technique pour clos couvert et second œuvre, entreprise Société Ingénierie et Techniques SARL (SINTEC) sans montant minimum et sans montant maximum, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans,

- lot n° 2 : assistance technique pour courants forts courants faibles, entreprise Société Ingénierie et Techniques SARL (SINTEC) sans montant minimum et sans montant maximum, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans,

- lot n° 3 : assistance technique pour plomberie chauffage ventilation climatisation, entreprise HGM Guy Huguet SAS sans montant minimum et sans montant maximum, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 ans.

2° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire sur les sections, budgets, opérations, comptes et fonctions correspondants, exercices 2015 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.